

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 16 mars 2026

L'inspectrice d'académie – Directrice académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs
d'établissement ayant des SEGPA, ULIS, Classes
relais

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignantes et
enseignants du 1^{er} degré (**Pour attribution**)

Mesdames et Messieurs les inspectrices et
inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une
circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE
(**Pour information**)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Appel à candidatures à profil hors mouvement concernant les postes de "Conseiller ou
conseillère pédagogique de circonscription généraliste" – Rentrée scolaire 2026/2027.

Postes vacants :

- Circonscription de l'éducation nationale de Coulommiers (1 poste)
Tél : 01 64 03 05 63 – courriel : ce.0771136s@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Dammarie-les-Lys (1 poste)
Tél : 01 64 41 26 64 – courriel : ce.0771136s@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale du Mée-sur-Seine (1 poste)
Tél : 01 60 68 01 46 – courriel : ce.0771135r@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Meaux Villenoy (1 poste)
Tél : 01 64 33 72 67 – courriel : ce.0771134p@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Montereau (1 poste)
Tél : 01 64 32 05 04 – courriel : ce.0771138u@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Seine-et-Loing (1 poste)
Tél : 01 81 74 34 96 – courriel : ce.0772314x@ac-creteil.fr

- Circonscription de l'éducation nationale de Val d'Europe (1 poste)
Tél : 01 60 42 39 61 – courriel : ce.0772584r@ac-creteil.fr

Postes susceptibles d'être vacants :

- Circonscription de l'éducation nationale de Claye-Souilly (1 poste)
Tél : 01 60 26 57 61 – courriel : ce.0772217s@ac-creteil.fr

Circonscription de l'éducation nationale de Lognes (1 poste)
Tél : 01 64 68 92 83 – courriel : ce.0772143l@ac-creteil.fr
- Circonscription de l'éducation nationale de Nemours (1 poste)
Tél : 01 77 03 81 45 – courriel : ce.0771605b@ac-creteil.fr

MISSIONS : se reporter à la fiche métier n°29 (fiche jointe).

I. Conditions et modalités de candidatures

• **Conditions pour faire acte de candidature**

Être enseignant ou enseignante 1^{er} degré titulaire du CAFIPEMF

• **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidates ou candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière) à l'inspection dont ils relèvent **avant le jeudi 2 avril 2026**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne – DPE1 – à l'attention de Mme MANCEL – par mél uniquement : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr, **avant le vendredi 3 avril 2026**.

Les candidates ou candidats souhaitant faire acte de candidature sur plusieurs circonscriptions devront le mentionner sur la lettre de motivation.

• **Entretien devant une commission**

Les candidates ou candidats seront reçus en entretien par l'Inspecteur ou l'Inspectrice de l'Éducation Nationale en charge de la circonscription sur laquelle ils candidatent, **courant avril / mai 2026**.

II. Classement des candidatures

A l'issue des entretiens, la commission émettra un avis (favorable ou défavorable) ainsi qu'un rang de classement qui seront communiqués au candidat ou à la candidate par les services de la DPE. A réception de ces informations, dans l'hypothèse d'une pluralité de vœux, le candidat ou la candidate veillera à les ordonnancer prioritairement en mentionnant un numéro devant chaque vœu, le vœu 1 étant le vœu prioritaire, et transmettra sa fiche de vœu (annexe 3) **par mél uniquement : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr, pour le lundi 1^{er} juin 2026, délai de rigueur.** Tout retour hors délai ne sera pas pris en compte.

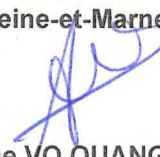
Au regard des vœux émis par le candidat ou la candidate, des avis émis par la commission et du rang de classement, les nominations seront prononcées.

L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat ou de la candidate.

III. Conditions de nomination

Les candidates ou candidats retenus seront nommés à titre définitif.

**Pour le Recteur et par délégation
La Directrice académique des services de
l'Éducation nationale de Seine-et-Marne**


Aline VO QUANG



**CONSEILLER OU CONSEILLERE PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION
GENERALISTE**

Profil du poste :

Poste ouvert aux enseignantes et enseignants du 1^{er} degré titulaires d'un CAFIPEMF (cf. BOEN n° 30 du 23 juillet 2015 – circulaire n° 2015-114 du 21 juillet 2015).

Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Le conseiller ou la conseillère pédagogique généraliste est un expert ou une experte dont la compétence est reconnue par un examen professionnel et une expérience de terrain diversifiée.

Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller ou la conseillère pédagogique généraliste est un enseignant maître formateur ou une enseignante maître formatrice qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur ou l'inspectrice de l'Education nationale dont il ou elle est le collaborateur ou la collaboratrice direct(e). Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par l'inspecteur ou l'inspectrice et dans un travail d'équipe élargie concourant à l'amélioration des apprentissages des élèves et par-delà du service public d'éducation.

Missions :

Enseignant ou enseignante expert(e) et expérimenté(e), le conseiller ou la conseillère pédagogique généraliste contribue à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative en assurant la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale définie par l'inspectrice d'académie au sein de la circonscription.

Il ou elle constitue, pour l'IEN auprès duquel il ou elle exerce, une ressource d'expertise et d'aide à la décision ainsi qu'un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative nationale et aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.

Il ou elle situe son action au service d'une meilleure réussite de tous les élèves pour l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le conseiller ou la conseillère pédagogique de circonscription généraliste est chargé(e) :

- d'assurer l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école ;
- d'aider les équipes à identifier les besoins des élèves et à construire des réponses pédagogiques adaptées en s'appuyant notamment sur les éléments relatifs aux évaluations nationales ;
- d'amener les enseignantes et enseignants, par un regard objectif et ses conseils, à analyser leurs pratiques professionnelles ;
- de participer à l'accompagnement des enseignantes et enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles (CAFIPEMF) ;
- d'assurer le suivi et l'aide aux enseignantes et enseignants débutants ou entrant dans le métier (contractuels, contractuelles, AED, EFS, T1, T2,...) en lien avec les autres formateurs et formatrices concernés ;
- de favoriser la mutualisation et le travail en équipe des enseignantes et enseignants qu'il accompagne dans l'appropriation des innovations et des résultats des recherches didactiques et pédagogiques ;
- de concourir à l'organisation et la conduite d'actions d'animation pédagogique et de formation continue, dans le cadre des plans académiques et départementaux. Ces actions traitent des questions didactiques, pédagogiques ou organisationnelles des enseignements et de l'évaluation. Elles peuvent prendre la forme de regroupements à différentes échelles – dont l'école – et exploitent les possibilités offertes par les outils numériques, les parcours de formation à distance et la mutualisation des ressources pédagogiques visant à renforcer l'efficacité des pratiques d'enseignement ;
- de contribuer à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignantes et enseignants, à l'échelle de la circonscription ou du département ;
- de participer le cas échéant à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément, à des groupes de travail départementaux, académiques, ou nationaux.

Le conseiller ou la conseillère pédagogique généraliste s'engage dans un parcours personnel de formation

continue pour conforter et étendre ses champs d'expertise, en participant aux groupes de travail départementaux, aux formations proposées par l'IEN.

Compétences :

Pour assurer efficacement ces missions, des compétences pédagogiques et des connaissances réglementaires sont demandées.

Le conseiller ou la conseillère pédagogique généraliste devra montrer des qualités d'écoute et d'analyse et, dans le cadre de la polyvalence des professeurs et professeurs des écoles, s'inscrire dans un travail pluridisciplinaire, pluri catégoriel et collégial au sein des différents groupes départementaux.

Des capacités à animer des réunions de travail et à fédérer les différentes initiatives des équipes pédagogiques des écoles de la circonscription et des partenaires extérieurs lui seront également très utiles.

Compétences générales attendues

- aptitudes relationnelles auprès d'interlocuteurs et interlocutrices nombreux, divers et parfois difficiles, capacité à travailler en équipe ;
- connaissance et respect des contraintes de la communication institutionnelle, de la circulation hiérarchique, capacité à rendre compte, compétences de discrétion ;
- aptitude à bien saisir les enjeux des informations et à identifier les priorités ;
- très bonne connaissance des différentes fonctions pouvant être assurées par un professeur ou une professeure des écoles ;
- très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation, de compréhension des enjeux de la communication administrative ;
- très bonne maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, diaporama, base de données, messagerie), capacité à maîtriser, après formation, les outils académiques en usage.

Compétences au regard de la formation

- très bonne connaissance de l'ensemble des domaines abordés dans la formation et des enjeux de ces domaines ;
- conception de grilles de stage et ingénierie de formation en fonction d'indicateurs de pilotage ;
- coordination des différents intervenants, harmonisation des contenus d'interventions ;
- réalisation de synthèses de ces contenus ;
- interventions dans des domaines variés de la formation ;
- participation à l'évaluation d'un dispositif de formation.

Conditions d'exercice :

Ce poste nécessite une grande mobilité et une grande disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures).

La charge de travail du conseiller ou de la conseillère pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il ou elle devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

Il ou elle devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignantes et enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.

Il ou elle pourra être conduit(e) à effectuer des tâches administratives en rapport avec les divers programmes de travail départementaux.

De plus, il ou elle sera amené(e) à seconder l'IEN de circonscription dans ses missions d'information et de communication, d'animation et de formation, d'expertise et de concertation sur tous sujets.